

Membres en exercice :
14

Date de la convocation: 28/02/2025

onze mars deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Christine APARICIO

Présents : 11

Présents : Stéphane ETIENNE, Christine APARICIO, Marc CLAVEL, Isabelle BETTONI, Michelle BROUCA, Eric CHAUMES, Christian DOURS, Sylvain DUPRAT, Carlos MARTINS, Pierre MELENDEZ, Fabienne VIGNOLO

Votants: 11

Pour: 11

Contre: 0

Représentés:

Abstentions: 0

Excusés:

Refus : 0

Absents: Lucien COMBESSIES, Stéphanie LOPEZ, Stéphane SARDOU

Secrétaire de séance: Michelle BROUCA

Objet: Adhésion au service DPO du CDG - DE_013_2025

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention proposé par le CDG 65 dont il souligne les points déterminants :

- Durée : 1 an reconductible tacitement
- Coût évalué à environ 263 € pour 2025 établi sur la base 50 centimes par habitant (population légale INSEE au 1er janvier 2025 : 526 habitants)
- Réponse à l'obligation légale de nommer un DPD dans le cadre du RDGP

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal décide :

- D'adhérer à la prestation du CDG65 de DPD mutualisé
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention telle que décrite
- De libérer les fonds nécessaires au paiement de cette prestation
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU – Villa Noulibos, 50 Cours Lyautey 64010 PAU CEDEX – dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Acte rendu exécutoire, après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___

Le secrétaire de séance, Michelle BROUCA	Le Maire, Stéphane ETIENNE
Signature	Signature